

N° 2025/238

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025**

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la commune de Tignes,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Vu la délibération du 05/09/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-348 en date du 07/12/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 – Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
AVRILLIER Marie Claire	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 – Le présent arrêté sera transmis à l'agent, dont une ampliation :

- Au président du Centre de Gestion de la Savoie
- Au comptable

Tignes, le 16 juillet 2025

Le Maire,



Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Notifié le :

Signature :

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025**

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la commune de Tignes,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Vu la délibération du 05/09/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2021-348 en date du 07/12/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 – Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
EMPEREUR Ludovic	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	01/11/2025
MAURANDI Stéphane	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	01/09/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Article 2 – Le présent arrêté sera transmis à l'agent, dont une ampliation :

- Au président du Centre de Gestion de la Savoie
- Au comptable

Tignes, le 16 juillet 2025

**Le Maire,
Serge REVIAL**

Serge Revial
Maire
25 juil. 2025



Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Notifié le :

Signature :

N° 2025/236

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025**

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la commune de Tignes,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Vu la délibération du 05/09/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2021-348 en date du 07/12/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 – Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
CROZES Alexandre	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	17/05/2025
LEULLIER Francis	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	17/05/2025
DUEZ Jonathan	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	17/05/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

Article 2 – Le présent arrêté sera transmis à l'agent, dont une ampliation :

- Au président du Centre de Gestion de la Savoie
- Au comptable

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le

ID : 073-217302967-20250716-RH25TABLEAU2-AI



Tignes, le 16 juillet 2025

Le Maire,
Serge REVIAL

Serge Revial

Maire

25 juil. 2025



Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Notifié le :

Signature :